Dénis Adm

95B4596

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
30 NOV. 2000
DÉPOT N° 32397

A.S.G.

°-°-°

Société Anonyme
Au capital de 500.000 Francs
Siège Social : 31, Place Ronde
LA DEFENSE 7
92986 LA DEFENSE Cedex
RCS NANTERRE B. 387.943.764

°-°-°

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 19 AVRIL 2000

EXTRAIT

L'an deux mil,
et le mercredi dix neuf avril à onze heures,

le Conseil d'Administration de la Société ASG S.A., s'est réuni dans les locaux de la société ASSYSTEM sis à PARIS 8ème, 12 rue Euler, sur convocation faite par son Président suivant lettre afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du précédent Conseil d'Administration ;*
- *Activité et évolution de la société ;*
- *Renouvellement d'autorisation au Président de conférer au profit des tiers des cautions, avals et garanties au nom de la Société ;*
- *Rémunération du Président ;*
- *Autorisation à donner sur des conventions entrant dans le cadre des articles 101 et suivants de la Loi du 24 Juillet 1966 ;*
- *Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999 ;*
- *Fixation de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ;*
- *Perspectives ;*
- *Questions diverses.*

Il résulte du registre de présence signé par les administrateurs à leur entrée en séance que sont présents ou représentés :

- M. Sylvestre FILIPPI, Président du Conseil,
- M. Maurice HERVOUET, Administrateur,
- ASSYSTEM PARTICIPATIONS SA, Administrateur, représentée par son Représentant Permanent M. Alex DUBOIS.

Le Cabinet BEFEC-PRICE WATERHOUSE, Commissaire aux Comptes, a été convoqué au présent Conseil suivant lettre recommandée A.R adressée le 12 avril 2000.

Le Cabinet BEFEC-PRICE WATERHOUSE, est absent et excusé.

Monsieur Hubert LEROY, membre délégué du Comité d'Entreprise collège Maîtrise ainsi que Monsieur Jean-François RODRIGUEZ, membre délégué du Comité d'Entreprise collège Employé, ont été dûment convoqués par lettre adressée le 12 avril 2000.

Monsieur Hubert LEROY est absent et excusé.

Monsieur Jean-François RODRIGUEZ est absent et excusé.

Monsieur le Président constate et déclare :

- que plus de la moitié des Administrateurs sont présents et qu'ainsi, par application de l'*article 100* de la loi du *24 juillet 1966*, le Conseil peut valablement délibérer ;

- que le récépissé postal et l'avis de réception afférents à la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes, demeurera dans les archives de la société.

Monsieur le Président constate enfin la présence à la réunion de Madame Geneviève LAVERNY, secrétaire du Conseil.

Puis il est passé à l'examen successif des questions portées à l'ordre du jour :

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Président donne tout d'abord lecture du procès-verbal constatant les délibérations du précédent Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent ce procès-verbal à l'unanimité.

========== /// ========

QUESTIONS DIVERSES :

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil de la démission de Monsieur Jean-Louis BONHOMME de ses fonctions d'Administrateur, et ce, à l'issue de la présente réunion du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil décident à l'unanimité que cette démission est effective à compter de ce jour, à l'issue du présent Conseil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par le Président et les Administrateurs.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvestre FILIPPI